



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**Toitures photovoltaïques avec participation
citoyenne sur les bâtiments des collectivités.**

(Date limite de réponse le vendredi 27 septembre 2021 à 12h).

**Vous avez un projet de construction ou de rénovation de couverture
engagé avec une toiture de plus de 200 m².**



**Vous souhaitez un projet d'énergie renouvelable sur votre collectivité
en limitant vos dépenses d'investissement.**



**Vous souhaitez impliquer les citoyens et les entreprises de votre
territoire aux enjeux de la transition énergétique**



**Vous souhaitez initier une solution d'énergie renouvelable locale
bien acceptée**



CONTEXTE ET ENJEUX

Pourquoi un projet citoyen ?

La loi de transition énergétique et la loi Energie-Climat visent à faciliter la participation directe des collectivités et des citoyens dans le financement des projets d'énergies renouvelables, ces projets étant qualifiés de « participatifs ». Ce nouveau modèle ouvre de formidables opportunités, pour lancer ou renforcer la dynamique locale de la transition énergétique.

« Un projet photovoltaïque citoyen sur le territoire c'est le développement d'énergies renouvelables avec des retombées économiques locales avec les citoyens, les entreprises et la commune ayant l'opportunité de participer. »

LE CRER ET DÉMOSOL

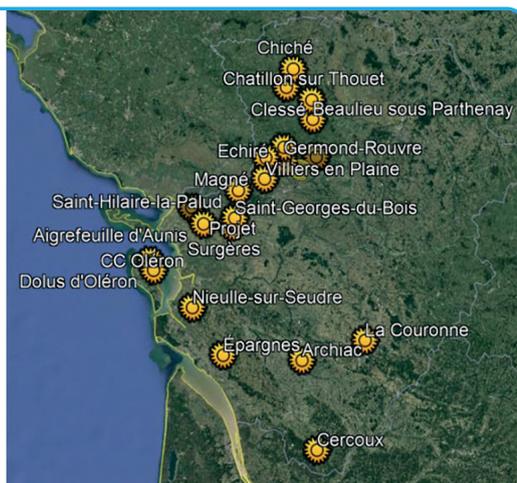
Le CRER (*Centre Régional des Energies Renouvelables*) accompagne depuis 2001 les particuliers, collectivité et entreprises souhaitant participer au développement des énergies renouvelables.

Le CRER a créé la structure Démosol qui est un outil au service des collectivités souhaitant initier **une participation citoyenne et un mode de financement innovant des projets photovoltaïques sur leurs bâtiments.**

Démosol est une SAS regroupant les acteurs du territoire (*Collectivités, citoyens, entreprises*) voulant réaliser ensemble des installations photovoltaïques.

Démosol en quelques chiffres, c'est :

- 28 installations réalisées ou en cours,
- 4000 m² de panneaux photovoltaïques,
- 704 000 kWh/an de production d'électricité renouvelable,
- L'équivalent de plus de 4,6 millions de km en voiture électrique,
- L'équivalent de la consommation de 640 personnes,
- 475 citoyens ayant participé.





FONCTIONNEMENT DE DÉMOSOL

Illustration du dispositif « LE SOLAIRE EN COMMUN »



**Centre Régional
des Énergies
Renouvelables**



Citoyens



Collectivités



Entreprises



COLLECTIVITÉS

Mise à disposition
d'une toiture
(25 ans minimum)

**ACTIONNAIRES
DE DÉMOSOL**

30%

**démo
sol**
LE SOLAIRE
EN COMMUN

**EMPRUNT
BANCAIRE**

70%

**PROJET
PHOTOVOLTAÏQUE**

VENTE D'ÉLECTRICITÉ

DÉCISIONS EN COMMUN

**RÉMUNÉRATION DES
ACTIONNAIRES**

Citoyens, collectivités, entreprises

**NOUVEAU PROJET
PHOTOVOLTAÏQUE**

AVEC LE SOUTIEN DE DÉMOSOL

**La collectivité s'engage à mobiliser 30% de participation locale :
collectivité - citoyens - entreprises**

- **Exemple de toiture photovoltaïque de 200 m²**
(investissement 45 000 € - participation locale 15 000 €)



- **Exemple de toiture photovoltaïque de 500 m²**
(investissement 90 000 € - participation locale 30 000 €)



LE DÉROULEMENT D'UN PROJET CITOYEN

ÉTAPE 1 : Engagement de la collectivité sur sa participation dans Démosol et sur sa participation à la communication auprès des particuliers et entreprises du territoire

ÉTAPE 2 : Décision de la collectivité et mise à disposition de la toiture à Démosol

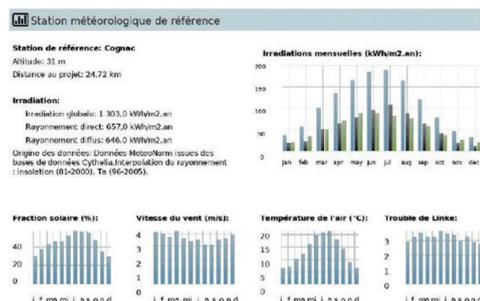
ÉTAPE 3 : Conception du projet par Démosol

ÉTAPE 4 : Communication et réunion d'information des acteurs du territoire

ÉTAPE 5 : Participation des acteurs du territoire

ÉTAPE 6 : Réalisation des travaux

ÉTAPE 7 : Une production locale d'énergie renouvelable, un placement éthique et sécurisé pour les citoyens et des recettes partagées localement



Réunion d'information, projet de la commune de Chiché



Travaux, projet de la CC Haut Val de Sèvre



Installation de la CC de l'Île d'Oléron en production depuis 3 ans

OBJET DE LA CONSULTATION

Pour poursuivre le développement d'installations photovoltaïques citoyennes avec Démosol et répondre au mieux aux demandes des collectivités, le CRER souhaite sélectionner et réaliser 10 installations photovoltaïques citoyennes en 2022.

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse :

- Aux communes et EPCI,
- Aux collectivités souhaitant s'engager dans un projet énergie renouvelable,
- Aux collectivités souhaitant initier un projet avec participation citoyenne,
- Aux collectivités disposant de toitures neuves ou en projet de rénovation de 200 à 1500 m².

10 collectivités candidates seront retenues pour poursuivre le développement d'un projet photovoltaïque citoyen sur leurs bâtiments.

MOTIVATION ET INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité peut se porter candidate pour plusieurs raisons :

- Réaliser un projet photovoltaïque sans mobiliser la capacité d'investissement communale
 - Concrétiser des objectifs énergétiques et environnementaux de la collectivité
 - Associer les citoyens et les entreprises à un projet de la collectivité
 - Proposer une solution locale d'énergie renouvelable bien acceptée
- 



CALENDRIER ET PROCÉDURE

- 20 juillet** ➡ Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
- 27 septembre** ➡ Date limite de dépôt des candidatures
- 31 septembre** ➡ Présélection des projets proposés par les collectivités
- Octobre / novembre** ➡ Étude du potentiel et validation technique **par le CRER**
- Novembre** ➡ Désignation des lauréats
- Décembre** ➡ Démarrage du développement du projet photovoltaïque
- Été 2022** ➡ Réalisation de l'installation **par Démosol**



REMISE DES CANDIDATURES

Le formulaire de candidature est à transmettre **avant le 27 septembre** par mail ou courrier :

**CENTRE RÉGIONAL
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

8 rue Jacques Cartier
ZA de Baussais - 79260 LA CRÈCHE

mathieu.mansouri@crer.info

POUR TOUT SAVOIR



démsol
LE SOLAIRE EN COMMUN

Mathieu MANSOURI

Directeur Adjoint du CRER

05 49 08 24 24 / 06 79 82 08 79

mathieu.mansouri@crer.info